

123\_C 1/3

----- Forwarded message -----

De : **Jean-Louis Guerra** <jeanlouisguerra@

Date: lun. 24 juin 2019 à 09:29

Subject: Enquête publique VLH

To: <francois.rapin

Monsieur,

Merci de bien vouloir prendre en compte mes observations concernant le projet de construction de la retenue d'eau de Chamrousse dans le cadre de l'enquête publique. Vous remerciant, je vous prie de croire à mes salutations distinguées.

Jean-Louis Guerra.

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Lettre commissaire enquêteur.pdf

210 Ko

Vaulnaveys le Haut le 21/06/2019.

Note à l'attention de Mr le commissaire enquêteur.

Monsieur,

Je n'ai pu assister à la réunion du 13 Juin 2019 en mairie de Vaulnaveys le haut, je m'adresse à vous pour exprimer mon point de vue sur le projet de la retenue d'eau de Chamrousse pour la production de neige de culture.

La montagne, son Écosystème, ses paysages, appartiennent à tous, au même titre que la mer ou les océans, que l'eau.

L'état sans se substituer aux autres acteurs, devrait être le seul à pouvoir prendre l'initiative d'engager un chantier de réflexion sur le développement durable des stations de montagne dans les perspectives ouvertes par le Grenelle de l'environnement.

Le conseil national de la montagne devrait aussi être saisi explicitement et rapidement.

Laisser aux seuls professionnels du tourisme et exploitants ou directeurs de stations l'initiative de ces aménagements concernant la neige de culture n'est pas la bonne réponse pour l'avenir de ces espaces et territoires.

Tous (les professionnels de la montagne) présentent l'utilisation de neige de culture comme une obligation technique et commerciale pour les stations. Il s'agissait au départ uniquement de palier l'insuffisance locale de neige en quelques points sensibles du domaine skiable.

Il s'agit surtout maintenant à leurs yeux de pouvoir garantir à la clientèle des stations, et notamment aux organismes assurant les réservations, un enneigement certain.

Ils présentent également les évolutions récentes comme des réponses à des exigences de la clientèle, à la recherche d'un confort de ski amélioré.

Les associations de défense de l'environnement s'expriment elles sur les impacts environnementaux directs de la neige de culture (eau, énergie).

Sur l'artificialisation de la montagne qu'elles déplorent, elles s'interrogent surtout sur le modèle économique de la plupart des stations de ski, pour elle, la poursuite de ce modèle devrait rapidement être abandonnée au profit de voies plus durables.

Elles posent la question de la politique et du développement économique poursuivi par les acteurs de la montagne pour ces territoires.

Je partage le point de vue développé par les associations de défense de l'environnement et c'est dans cet esprit que je m'adresse à vous.

Le cadre est cependant posé et bien que de nombreux débats aient eu lieu, que des études précises aient été faites sur la question de ces aménagements et la fabrication de neige de culture qui en découle, la question reste sans vraie réponse objective, l'arbitrage est inexistant, les décisions qui seront prises risquent d'être irrévocables pour l'environnement et la sécurité des personnes.

Pour garantir le plus sérieusement possible à la fois les aspects environnementaux, économiques, et sécuritaires du projet de construction de la retenue d'eau de Chamrousse, il sera important et nécessaire de suivre au minimum les recommandations suivantes établies par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable dans une de ces notes dont je vous livre ici un extrait.

Jean-Louis Guerra.

## **Recommandations :**

**1-Suivi des volumes prélevés. (Arrêté du 11Septembre 2003).**

-Transmission des résultats au Préfet.

-Dispositifs de télé déclaration annuelle des volumes prélevés.

**2-Impact sur l'eau potable.**

-Prescriptions particulières de surveillance des effets des prélèvements déclarés sur l'alimentation en eau potable de la population lorsqu'ils causent un risque pour cette alimentation.

**3-Débits biologiques minima.**

-À préciser par circulaire, les règles de fixation des débits biologiques minima à maintenir dans les torrents de montagne, notamment en hiver.

**4-Additifs Cryogène de l'eau. (Normalement interdit en France).**

-Interdire l'ajout d'additifs cryogène dans l'eau de production de neige.

**5-Sécurité des retenues d'altitude.**

-Faire imposer, par arrêté préfectoral, la réalisation d'une étude de danger couvrant aussi leurs dispositifs de protection (notamment de déclenchement préventif d'avalanche) puis en conséquence, les prescriptions complémentaires nécessaires à la sécurité publique, y compris le cas échéant la limitation ou interdiction d'utilisation.

**6-Reclassement des ouvrages hydrauliques.**

**7-Etude d'impact.**

-Tenir compte de la sensibilité des zones géographiques susceptibles d'être affectées et de l'impact potentiel, tel que prévu dans le Grenelle 2 et du code de l'environnement.

**8-Bilan Gaz à effet de serre.**

-Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, de faire réaliser chaque année un bilan de consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre de l'activité de production de neige.

**9-Expertise technique et économique.**

-Faire réaliser par ODIT-France, en liaison avec l'ensemble des parties prenantes, un guide d'expertise technique et économique de la neige de culture, prenant en compte le « capital nature » des stations et s'inscrivant dans la démarche du Grenelle de l'environnement.

A24\_C

**Sujet :** [INTERNET] Re: Participation à l'enquête publique, retenue d'eau à Chamrousse  
**De :** > YANN ECHINARD (par Internet) <yann.echinard@  
**Date :** 26/06/2019 14:54  
**Pour :** MONTAGNAT Maurine <montagnat.maurine@wanadoo.fr>  
**Copie à :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr, Lorine Carrière  
<lorine.carriere@ Jean-Yves Porta

Chère Maurine,

je te remercie de m'avoir mis dans la boucle et d'avoir pris le temps de contribuer à cette enquête publique.

Ton niveau d'expertise permet de mettre des mots, des chiffres, des travaux et des justifications au ressenti du béotien que je suis.

Je serais également heureux que l'on ait des études plus abouties en termes de sur-risques sur une zone T3 du côté de Prémol et de la gorge.

Tout ceci me donne l'impression que l'on continue allègrement de jouer avec la nature alors que nous devrions, au contraire, cesser d'être des apprentis sorciers. Quand on parle de transition, c'est indéniablement le bon terme: passage d'un état à un autre... Le passage est juste un peu long et coûteux.

Je remercie les maires de VLH et VLB d'avoir organisé une réunion publique à ce sujet. Je suis juste surpris que la procédure d'enquête publique n'intègre pas de manière automatique la rencontre avec la population.

Au plaisir de te retrouver,

Amitiés,

Yann

Le mer. 26 juin 2019 à 12:27, MONTAGNAT Maurine <[montagnat.maurine@wanadoo.fr](mailto:montagnat.maurine@wanadoo.fr)> a écrit :

Bonjour

Veuillez trouver en pièce jointe ma participation à cette enquête publique portant sur la construction d'une retenue d'eau à Chamrousse,

Serait-il possible d'obtenir un accusé de bonne réception de ce message?

Cordialement  
Maurine Montagnat

125\_C

**Sujet :** [INTERNET] CHAMROUSSE projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger.

**De :** > alain julien (par Internet) <julien\_expert@

**Date :** 26/06/2019 16:24

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Bonjour

L'étude du dossier soumis à consultation m'amène à quelques remarques complémentaires

1) la tourbière de l'Arselle

Le rapport fait état de mesures de rabattements de la nappe. Il reconnaît que les conséquences de ce rabattement, c'est à dire d'un risque d'assèchement de la tourbière (protégée), n'ont pas fait l'objet d'une étude. Ce même rapport propose donc que cette étude soit faite à posteriori, une fois les pompes en service.

On croit rêver!

Il est inadmissible que l'on puisse occulter un risque avec autant de légèreté. Si les études, (dans combien d'années?) si elles existent (qui va payer et qui sera le Maître d'Ouvrage?) concluent à un risque sérieux d'atteinte à l'existence de la tourbière, que deviendront les hypothèses d'équilibre hydrique (donc financier) de l'opération ?

Cette étude doit donc être faite avant toute exploitation.

2) Sauf erreur, les forages ont été financés par l'argent public lors de la réalisation. Cet argent public avait pour but unique l'alimentation en eau potable de Bachat Bouloud.

On peut s'étonner du détournement vers un usage différent.

Est ce que le fait que le maître d'ouvrage soit une régie municipale autorise ce détournement de finalité?

3) le devenir de la réserve

Sans rentrer dans le débat, il est notoire que le risque d'inutilité de cette retenue dans le futur, suite à modifications climatiques, est loin d'être nul. Il est indispensable que le Maître d'ouvrage prenne en compte ce paramètre et s'engage à une remise en état des lieux en cas d'arrêt de l'exploitation.

Pour être annexé au dossier d'enquête publique

Cordialement

Alain JULIEN

126\_c

**Sujet :** [INTERNET] Fin de station familiale

**De :** > jean-pierre veyrun (par Internet) <jpv3884@

**Date :** 26/06/2019 17:49

**Pour :** "ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr>

Et, un projet de plus en vue de la destruction de la montagne et de notre nature!

Après le mitage par des constructions dans tous les sens, la pollution accrue (avec tous les engins de chantier, les quads, les motoneiges etc..), la transformation des pistes en autoroutes à ski, voici maintenant une retenue d'eau qui va poursuivre la défiguration de notre paysage et la destruction de notre flore et faune sauvage.

Belledonne a mis des millénaires pour se construire, l'Homme de Chamrousse n'aura mis que quelques dizaines d'années pour le détruire.

Le bétonnage et le goudronnage de toute la montagne, c'est pour quand?

La grenouillère, déjà existante, avec quelques aménagements ne serait-ce pas une solution plus cohérente et plus respectueuse de notre environnement? Mais ce serait peut-être pas assez cher? (bah! du moment que nous payons!)

Merci de m'avoir lu, Cordialement,

j-p veyrun (un résident lassé du toujours plus)



Garanti sans virus. [www.avg.com](http://www.avg.com)

127\_C 1/2

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique concernant le projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse, sur la commune de Chamrousse

**De :** > Delaitre Vincent (par Internet) <vincent.delaitre@

**Date :** 26/06/2019 19:03

**Pour :** "ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr>

Bonjour,

Le projet de la Roche Béranger entre dans la démarche menée par le département de l'Isère et les stations de l'Isère visant à anticiper les évolutions climatiques sur l'économie des stations de montagne. Il est conforme aux analyses des bureaux d'étude.

Face aux enjeux climatiques, le département de l'Isère a réalisé entre 2017 et 2018 une étude « Perspectives d'enneigement et impacts sur les stations iséroises à l'horizon 2025- 2050 » basée sur l'analyse :

- Des projections d'enneigement des stations
- De la disponibilité de la ressource en eau
- Des équilibres financiers.

Cette étude a été menée par l'IRSTEA, Météo France, le CNRS, Naturascop le CNRM.

L'objectif était d'apporter aux stations des données scientifiques, des éléments concrets pour accompagner les stations dans leur stratégie d'adaptation.

#### **Méthodologie d'analyse de la ressource en eau**

La démarche engagée sur la disponibilité de la ressource en eau, a consisté à analyser pour chaque station les besoins en eau actuels et futurs pour alimenter les installations de neige de culture (actuels et envisagés), les besoins globaux sur la saison.

Sur cette base, une extrapolation de la ressource sous climat futur dans un contexte de climat changeant a été réalisée.

Une fois les besoins actuels et futurs connus, et la ressource actuelle et future estimée, le prestataire a analysé l'adéquation ressource-besoin et ainsi identifier si les scénarios d'enneigement retenus semblent réalisables.

#### **Projet retenue collinaire Roche Béranger**

##### **Sous climat actuel**

Aujourd'hui, 30% du domaine skiable est équipé en neige de culture soit 41ha de pistes. A ce jour, la ressource sur le secteur est excédentaire à l'échelle annuelle, mais le faible volume des retenues et l'absence de possibilité de prélèvement en hiver pénalisent la production de neige. La ressource est disponible dans une certaine mesure en hiver, mais le prélèvement n'est pas autorisé et ne permet pas de produire sereinement toute la neige désirée.

Le projet d'extension du réseau de neige de culture porterait à 47% la surface du domaine skiable équipée en neige de culture soit 61ha de pistes.

**Le projet de retenue collinaire de la Roche Béranger permettra d'assurer l'enneigement des nouvelles zones équipées en enneigeurs et de l'existant tout en s'affranchissant des remplissages hivernaux. Il n'y a pas de conflit avec les autres usages d'un point de vue quantitatif.**

##### **A échéance 2050**

Le projet de retenue de la Roche-Béranger permettrait d'assurer l'enneigement de nouvelles zones équipées en enneigeurs et de l'existant avec des remplissages hivernaux à hauteur de 50 000 m<sup>3</sup> les années les plus défavorables. Cette eau serait disponible dans le Vernon. Il est recommandé d'identifier dans quelle mesure l'arrêt de prélèvement sur le Vernon pourrait évoluer dans un contexte de changement

A27-C 212

climatique, pour autoriser des prélèvements hivernaux.

Cordialement

## ALPES ISÈRE TOURISME

Vincent Delaitre

Directeur

04 76 00 33 82

vincent.delaitre@isere-tourisme.com

Palais du Parlement  
4 place Saint-André  
38024 Grenoble cedex 1

ALPES  
ISÈRE



TOUTE L'INFORMATION TOURISTIQUE EN ISÈRE [WWW.ALPESISHERE.COM](http://WWW.ALPESISHERE.COM)





J28\_C

**Sujet :** [INTERNET] projet de retenu d'eau Chamrousse

**De :** > Piantino Marc (par Internet) <piantino.marc@

**Date :** 26/06/2019 20:05

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable au projet de retenu d'eau sur la station de Chamrousse, car je pense qu'il est primordial d'anticiper la baisse annoncé de l'enneigement naturel et de pouvoir continuer l'activité grâce à l'enneigement artificiel, des emplois sont en jeu, ce projet est coherent et respectueux de l'environnement

cordialement,

129\_C

**Sujet :** [INTERNET] Retenue collinaire

**De :** > christian delorme (par Internet) <c.delorme5@

**Date :** 26/06/2019 21:32

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Ce projet me paraît cohérent en conséquence je suis pour.

130\_c

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet troisième retenu d'eau Roche Béranger

**De :** > Jack POITRIMOL (par Internet) <jack.poitrimol@

**Date :** 26/06/2019 21:41

**Pour :** "ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr>

**Je donne un avis défavorable à ce projet de nouveau réservoir dédié à la neige artificiel ! Cet ouvrage va encore dégrader l'environnement, qui a déjà bien souffert ces dernières années sur l'ensemble du territoire de Chamrousse. La crête entre 2000 et 2250, reprofilée pour le ski, puis terrassée pour des pistes de descente VTT, des pistes VTT creusées de partout détruisant les prairies des pistes qui commençaient à reprendre une allure presque naturelles. Je ne peux pas avoir confiance en des personnes qui ont imaginé et réalisé des travaux comme ceux entrepris sur la piste casseroisse et qui ont entraîné des boues torrentielles qui ont pollué le captage d'eau potable des communes de la vallée. Alors qu'il n'y avait pas besoin d'être un expert pour se rendre compte qu'au premier orage les terres mises à nue allaient descendre avec l'eau ! Le creusement de cette réserve et son alimentation vont encore créer des dégâts irréversible pour l'environnement et qui seront passés sous silence par les responsables.**

Jack POITRIMOL



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

131\_C

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique: Projet de retenue d'altitude de Roche-Béranger à Chamrousse

**De :** > Bessich Fabien (par Internet) <bessich.fabien@

**Date :** 26/06/2019 22:18

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Avis favorable à l'ensemble du projet de retenue d'altitude de Roche-Béranger à Chamrousse.

132-C

**Sujet :** [INTERNET] Soutiens au projet de la réserve d'altitude de Roche Béranger

**De :** > Rolling Park . Chamrousse (par Internet) <rollingpark.chamrousse@

**Date :** 26/06/2019 22:26

**Pour :** <ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr>

Bonjour

Je soutiens le projet de la réserve d'altitude de Roche Béranger

C'est un projet qui est utile, cohérent et nécessaire pour l'avenir de notre station ainsi que pour la pérennité des emplois à court et moyen terme.

Cordialement

Frédéric ROUX

133-C

**Sujet :** [INTERNET] avis sur le projet relatif à la réserve d'altitude de Roche Béranger

**De :** > jkl.arroyo (par Internet) <jkl.arroyo@

**Date :** 26/06/2019 23:56

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

**Copie à :** catherine.poligny@orange.fr

Bonsoir

Je vous contacte pour donner un avis favorable, au projet relatif à la réserve d'altitude de Roche Béranger.

Fréquentant depuis de nombreuses années les stations alpines, je constate que les stations de moyenne altitude doivent se donner les moyens de préserver leur activité hivernale nécessaire au développement d'une activité estivale.

Le présent projet permet d'envisager les prochains hivers avec plus de sérénité. Ce projet est un excellent compromis qui renforce les perspectives économiques tout en prenant largement en compte les aspects écologiques.

En tant que moniteur à l'ESF de Chamrousse, je suis sensible aux bienfaits de ce projet qui apportent des garanties quant à la poursuite de nos activités et permet d'envisager le maintien d'emplois et de vie sociale dans nos zones de montagne.

Cordialement.

Jean Arroyo

134\_C

**Sujet :** [INTERNET] retenue collinaire de Chamrousse

**De :** > Marc ODRU (par Internet) <marc.odru@

**Date :** 27/06/2019 00:42

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Bonjour,

La réalisation d'une nouvelle retenue collinaire sur Roche-Béranger pour alimenter des canons à neige répond à la demande du monde économique pour un développement ambitieux de la station, on peut le comprendre puisqu'il y a de nombreux emplois et une manne financière non négligeable à la clé.

Mais je ne pense pas pour ma part que ce type d'investissement soutenu par la Région, le Département et d'autres partenaires institutionnels s'inscrive dans l'objectif de la COP21, pourtant tous parle aujourd'hui d'écologie. Ce projet va répondre exclusivement à la population de skieurs qui sauf erreur n'est plus en progression, le plan d'eau ne pourra être utilisable pour la baignade ou à la pêche en été, le temps d'utilisation dans l'année est donc réduit. Mais qu'apportent encore ces travaux de positif à la nature et l'environnement? Je suis assez d'accord avec l'analyse faite par l'association de défense des habitants et de l'environnement de Chamrousse (A.D.H.E.C.) sur le sujet.

Est ce bien raisonnable d'utiliser même partiellement de l'eau potable à des fins de loisirs aujourd'hui alors que certains humains en manquent pour s'hydrater.

Ne sommes nous pas dans la fuite en avant et dans la facilité en réglant à coup de millions et de technique ce problème? cette question de l'enneigement se reposera dans quelques années quand la température ne permettra plus aux canons de fonctionner. On a ainsi vécu la crise pétrolière en 1973 mais les Lobbyistes du diesel se sont entêtés à continuer avec la technique des moteurs thermiques qu'ils maîtrisaient et ces dernières années c'est l'affolement, du fait de la pollution et des besoins en économie d'énergie, les constructeurs automobiles rivalisent de recherche et d'investissement pour innover et prendre le leadership pour une nouvelle solution de motricité économe en énergie et moins polluante?

Un secteur de Vaulnaveys le Haut avait déjà une épée de Damoclès sur l'amont avec la retenue de la Grenouillère, il n'y aura pas de jaloux puisque le secteur de la Gorge dont certaines habitations sont déjà en risque torrentiel important (T3) seront en contrebas de la nouvelle retenue. Le maître d'oeuvre, les diverses ingénieries et bureaux de contrôles se veulent rassurants mais la nature quelques fois décide différemment de l'homme qui cherche à la dompter.

Comme vous pouvez le comprendre, je ne suis pas favorable à ce projet qui se fera malgré tout.

Marc Odrü.

135\_C 114

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique retenue d'altitude Chamrousse - A l'attention du commissaire enquêteur

**De :** > Yves ARGOUD-PUY (par Internet) <yap.montgardier@

**Date :** 27/06/2019 07:58

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

**Copie à :** francois.rapin

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe ma contribution (document de 3 pages) dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de retenue d'altitude à Chamrousse, secteur de Roche-Béranger.

Cordialement,  
Yves ARGOUD-PUY

— Pièces jointes : —

Enquête publique 3ème retenue altitude Chamrousse - Contribution  
YAP.pdf

75,4 Ko



Yves ARGOUD-PUY  
3045 route de Prémol  
38410 VAULNAVEYS LE HAUT

Monsieur François RAPIN  
Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique - retenue d'altitude Roche Béranger

Bonjour,

J'ai pu assister à la réunion publique qui s'est tenue le 13 juin 2019 en mairie de Vaulnaveys le Haut suite à votre demande et vous en remercie.

Les présentations et échanges avec le public présent ont permis de compléter mon information sur la teneur technique de ce projet et, malgré le manque de précision (hélas légal : étude simplifiée demandée par la DREAL) quant à l'onde de submersion et les risques engendrés pour les populations et les biens situés à l'aval en cas de rupture globale (\*) de l'ouvrage, ce ne sont pas les aspects techniques ou réglementaires qui me font porter un avis négatif, mais plutôt des raisons de fond liés au dérèglement climatique.

(\*) certes peu probable compte tenu de la conception même de l'ouvrage (aux 2/3 en déblais dans la roche) mais qui ne peut cependant être exclu (séisme, attentat, ...)

Effectivement, quelques années à peine après la signature de la COP21, il me paraît ahurissant que l'État français, avec l'aide financière des collectivités régionale, départementale et intercommunale (CC du Grésivaudan), donc avec nos impôts à tous, soit prêt à autoriser en 2019 un projet dont la seule finalité est de répondre à une demande (supposée) de loisir. Pour le justifier, le pétitionnaire et la commune de Chamrousse qui le soutient nous parlent d'emplois et d'activité économique, mais ce type de « chantage » répond à une vue à court terme. Il serait beaucoup plus efficient de travailler et investir à une reconversion de l'activité ski vers d'autres activités touristiques de plein air (réparties sur 4 saisons) comme le font déjà beaucoup d'autres stations de plus basse altitude.

Pour étayer ma pensée et ne pas réécrire ce que d'autres ont fait mieux que moi, voici les arguments en défaveur de ce type de projet rédigés sur le sujet par l'association France Nature Environnement Auvergne- Rhône-Alpes, arguments auxquels je souscris entièrement :

« En résumé :

- *Déséquilibre des masses d'eau par des transferts importants entre sous-bassins dans une situation déjà fragilisée par des sécheresses récurrentes comme le démontrent les arrêtés préfectoraux pris en Isère d'année en année d'où une course sans limite pour l'instant à créer des stockages d'eau en capacité suffisant pour couvrir tous les besoins d'alimentation des canons à neige.*
- *Prolongation artificielle de la durée d'enneigement et création d'un "permafrost" qui retarde une re-végétalisation des sols et donc d'être pâturés.*

- Réalisation d'ouvrages dans des zones d'écosystèmes fragiles, ZH d'altitude notamment, sans aucune mesure d'évitement et la compensation étant purement théorique.
- Consommation d'énergie pour l'enneigement dans une période de sobriété énergétique exigée par la loi de la transition énergétique.
- Investissements des collectivités dans des équipements structurants et lourds à court terme (alors que leur amortissement se compte en décennies) au détriment d'une réorientation de l'activité tenant compte du changement climatique.
- et, en termes de procédures à forte conséquence au fond, absence d'évaluation des incidences environnementales et d'intégration à l'encadrement "UTN" alors que ces installations ne sont évidemment pas sans effets indirects et cumulés avec la pratique du ski d'une part et qu'elles répondent bien à un objectif de développement économique du tourisme en discontinuité de l'urbanisation d'autre part.

#### **Conclusion :**

**La France est un pays riche ! L'économie du tourisme certes importante pour celle du pays prévaut dans bien des cas sur tout autre argument et notamment sur la protection de l'environnement et la préservation des ressources en eau.**

Le Changement Climatique bouleverse les conditions d'enneigement naturel qui ne sont plus celles de années glorieuses de l'or blanc. On voudrait faire passer pour adaptation ce qui est avant tout obstination : surtout ne pas faire évoluer un modèle qui a déjà tant rapporté ! On raisonne encore à court terme alors qu'il faudrait prendre en compte maintenant le long terme.

L'OCDE prévoit que, d'ici à 2030, 80 stations de moyennes et basses altitudes devront fermer en France. Ce ne sont pas celles-là qui recourent à la neige artificielle en suréquipement. Elles ont déjà opéré une reconversion dans leurs activités privilégiant la fréquentation à la rentabilité.

Face à la perspective d'enneigement insuffisant ou du moins décalé des périodes touristiques à forte fréquentation, les hautes et grandes stations qui peuvent se le payer, ne veulent prendre aucun risque et se tournent fortement et rapidement vers la neige artificielle pour préserver une activité pourtant parvenue à maturité.

Les prélèvements de ressource en eau et la consommation d'énergie entraînés par ce mouvement posent question et sont contraires à la transition écologique.

Au lieu d'adapter les activités aux ressources et n'envisager que le strict nécessaire aussi bien en équipement qu'en consommation, c'est d'abord l'esprit de compétition qui prévaut (être la première station à ouvrir) et celui d'une économie concurrentielle comme driver des investissements à réaliser qui in fine, provoque un gaspillage conséquent :

- Gaspillage de ressources.
- Gaspillage financier de suréquipement.
- Gaspillage d'argent public par le fort soutien sans limites apparentes pour les projets dont l'opportunité économique est loin d'être démontrée.

**Il serait préférable et surtout plus sage de constater et admettre que l'on a changé d'époque ou du moins pris un tournant. L'empreinte écologique de certains secteurs est trop forte et n'est pas supportable dès à présent et le sera encore moins dans l'avenir avec les effets du Changement Climatique. »**

135\_C 4/4

Et donc, à la seule bonne question à se poser :

« jusqu'où va-t-on continuer la fuite en avant des stations dans un contexte où le réchauffement climatique sera au minimum de +2°C en 2050 et où les ressources en eau et la production d'énergie seront de plus en plus difficiles à assurer sans contribuer à ce réchauffement ? »

Je réponds :

« il faut arrêter immédiatement et recentrer les moyens financiers mobilisés vers d'autres domaines d'action plus « vertueux » tels que l'agriculture biologique, une production alimentaire relocalisée, une véritable transition énergétique (moyens de transports alternatifs, amélioration énergétique des bâtiments, production électrique décarbonée mais non nucléaire, ...).

C'est l'avenir de nos enfants et petits-enfants qui en dépend car 2050, c'est demain !

Merci d'avance de m'avoir lu et je l'espère de tenir compte de mon avis ...

Cordialement,  
Yves ARGOUD-PUY  
Agriculteur (AB) et conseiller municipal à Vaulnaveys le Haut



136\_C

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** > Beno Artod (par Internet) <benoarto@

**Date :** 27/06/2019 08:53

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Bonjour, je trouve anormal de puiser l'eau de la tourbière. De plus il n'est prévu aucune replantation.

Néanmoins il serait intéressant d'aménager une zone de baignade.

137\_C 1/2

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Chamrousse

**De :** > claudeuzan (par Internet) <claudeuzan@

**Date :** 27/06/2019 10:28

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

**Copie à :** claudeuzan@

A l'attention de Monsieur François Rapin,

Monsieur le Commissaire,

La Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse est un EPIC, n'est ce pas ?

En installant sur une zone à risques (voir PLU) et sans autorisation des copropriétaires un tunnel couvert, les prédécesseurs de Monsieur Frédéric Géromin ont créé une voie de fait en violant les articles 2 et 17 de la Déclaration de 1789, énoncée dans le Préambule de la Constitution de 1958. Monsieur Géromin voudrait à présent palier à cette infraction manifeste, et pour ce faire l'un d'entre nous devrait violer notre RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ ET LA LOI 1965, il présente à la signature une convention pour couvrir les égarements des services de la Mairie.

Je fais partie de ces copropriétaires dont les droits sont ainsi bafoués, et qui l'été subissent les nuisances de la réverbération de ce tunnel.

Jusqu'à cette éventuelle retenue envisagée au-dessus de l'ensemble immobilier le Centre Commercial de Chamrousse Roche Béranger, cette portion de zone qui n'était pas à risques deviendrait inondable. C'est génial les élus locaux ne savent plus quoi inventer pour nuire à la population locale de Roche Béranger.

Je n'ai reçu aucun document aucun avis de qui que ce soit pour m'apprendre que pendant la durée des travaux la vue vers les montagnes serait dénaturée. Et le dossier PDF est trop lourd pour prendre connaissance des pages 356 357. J'ai prévu d'être à Chamrousse en juillet - enquête PLU.

Bravo, à Monsieur Géromin qui reste fidèle à lui-même. Il ignorait que la parcelle cadastrée 73 est en copropriété, il laisse une dameuse circuler un soir de ski en nocturne à moins de 20 mètres du Centre Commercial alors que des enfants font de la luge, puis cette dameuse remonte la piste à la rencontre des skieurs, malgré le brouillard habituel dans cette zone hors piste.

Et là il est porteur d'un projet à risques, qui exclut toute possibilité d'une compensation, plan d'eau baignade autorisée, alors qu'en été bon nombre de Chamroussiens et Grenoblois seraient heureux d'en profiter, cette semaine partout en France la canicule est là.

J'ai noté qu'aucun engin ne devrait circuler sur notre parcelle 73.

Nous verrons, car jusqu'ici les 4X4 Mairie de Chamrousse ne se privent pas de traverser notre parcelle, alors que la Mairie refuse de remettre le terrain en état. En été, la parcelle cadastrée 73 est un terrain privé en friche selon le bulletin de Chamrousse, mais l'hiver on ferme les yeux sur le damage intensif et nocturne au ras de l'immeuble.

Avec mes remerciements pour l'accueil que vous réserverez à mes remarques,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire, l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Claude Uzan (mme)

137\_C 2/2

Lot n°113  
Copropriété le Centre Commercial Roche Béranger  
Avenue du Père Tasse  
38410 Chamrousse

138\_C

**Sujet :** [INTERNET] Projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger

**De :** > cottebac (par Internet) <cottebac@

**Date :** 27/06/2019 11:07

**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr

Monsieur le commissaire,

je suis très défavorable à ce projet.

C'est quand même très fort, le ruisseau de Prémol est classé en risque torrentiel T3 et ce projet serait sans dangers pour le bassin versant du ruisseau de Prémol, de qui se moque-t-on ?

Quand bien même ce bassin serait bien conçu, il n'y a pas de risque zéro avec la nature, nous sommes sur une zone tellurique qui peut par définition occasionner des événements imprévisibles.

Alors pourquoi rajouter un péril supplémentaire aux riverains du ruisseau de Prémol ?

Si toutefois il n'y a pas de menaces et que le projet se réalise, il serait cohérent de reclasser ruisseau de Prémol en risque torrentiel T2 voire T1.

Salutations distinguées

Christian Cotte-Barrot  
Vaulnaveys-le-Haut

139\_C 1/3

**Sujet :** [INTERNET] Contribution enquête publique retenue de Roche Béranger à Chamrousse

**De :** > Bajard Patricia (par Internet) <patricia.bajard@

**Date :** 27/06/2019 11:48

**Pour :** "ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint une contribution de la Métropole à l'enquête publique retenue de Roche Béranger à Chamrousse.

Cordialement

**Patricia BAJARD**

*Responsable mission préservation des ressources en eau*

Service Gestion territoriale de l'eau

Département de l'eau

DGA services techniques métropolitains

**Grenoble Alpes Métropole**

**04.57.38.47.21**

Bureau :

24 bis, boulevard de la Chantourne  
Immeuble "Le Président " Bureau RDC 001  
38700 LA TRONCHE

Adresse postale

Le FORUM, 3 rue Malakoff  
38031 GRENOBLE CEDEX 01

— Pièces jointes : —

**19 06 27 contribution EP retenue Roche Béranger GAM.pdf**

**132 Ko**





139.C 2/3

Monsieur Philippe CORDON  
Maire  
Hôtel de Ville  
35 Place des Trolles  
38410 CHAMROUSSE

Grenoble, le

27 juin 2019

Suivi par : Patricia BAJARD ☎ 04 57 36 47 21 – patricia.bajard@lametro.fr  
DGA Services Techniques Métropolitains  
Département eau et direction des régies - Service gestion territoire de l'eau  
N<sup>os</sup> références : 131000/131020-BRS/EAU19LT729

### Objet : Contribution à l'enquête publique sur la construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger à CHAMROUSSE

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'aménagement de la station, vous avez pour projet de créer une retenue d'altitude de 93 100 m<sup>3</sup> sur le secteur de Roche Béranger. L'alimentation de la retenue se fera au moyen d'une prise d'eau sur le réseau d'eau potable alimentée par le captage de l'Arselle et dans le ruisseau de Rioupéroux, en aval de la retenue.

Au titre de l'exercice de sa compétence eau potable, deux points interrogent et appellent de la part de la Métropole deux remarques :

- Le dossier ne précise pas l'impact quantitatif et qualitatif des prélèvements importants en eau sur le milieu, sur les ressources exploitées par la Métropole en particulier le captage de PASSE RIVIERE situé à Vaulnaveys- Le-Bas.

Je vous précise que le captage de PREMOL n'est lui plus exploité pour l'eau potable depuis 2014.

La Métropole demande que le dossier soit complété sur les impacts du projet dans son ensemble (prélèvements dans les eaux superficielles des ruisseaux, prélèvement dans les eaux souterraines, changement de bassins versants) sur le captage de Passe Rivière; ces impacts sont à étudier en phase travaux et en phase d'exploitation,

- Le dossier n'aborde pas l'impact de la nouvelle retenue sur les évolutions prévues de gestion du réseau des retenues déjà présentes qui alimentent les enneigeurs (Lac des Vallon et retenue de la Grenouillère) : *quels secteurs de pistes seront enneigés avec l'eau de quelles retenues ? En particulier, la création de la nouvelle retenue modifiera-t-elle la provenance de l'eau utilisée pour l'enneigement du secteur de Casserousse, qui est lui en interaction certaine avec les ressources en eau potable de la Métropole (sources de CASSEROUSSE) ?*

La Métropole demande que le dossier soit complété sur les interactions entre les différentes retenues afin d'évaluer le cas échéant l'impact qualitatif sur les sources de Casserousse.

Les services de la Métropole restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Directeur des régies eau et assainissement,

Bruno MANEVAL

139\_c 3/3

Copies à :

- *Communauté de commune du Grésivaudan, Madame Valérie PETEX, Vice-Présidente ;*
- *Direction Départementale des Territoires, Service Environnement, Madame Clémentine BLIGNY ;*
- *Autorité Régionale de Santé, Monsieur Bernard PIOT.*
- *Monsieur Christophe MAYOUSSIER, vice-Président de la Métropole délégué à l'eau*

140-C 1/2

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique concernant le projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger à Chamrousse

**De :** > Sylvain DARCILLON (par Internet) <webmarketing@

**Date :** 27/06/2019 11:53

**Pour :** " ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr>

Bonjour,



Par ce mail, je vous fais part de mes observations concernant le projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger à Chamrousse à la demande de la Régie des Remontées Mécaniques.

Je suis chargé de webmarketing et de la gestion de la relation client à Chamrousse (pour l'Office de Tourisme et la Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse). Je suis grenoblois et pour les raisons écologiques et économiques, je viens à Chamrousse en utilisant le vélo et le système de transport en commun (Bus). J'ai une vision marketing et environnemental du projet.

Chamrousse est un cas à part concernant les stations de ski. La commune perchée au-dessus de la forêt est à l'origine du ski alpin avec Henry Duhamel en 1878. Cette commune vie grâce et uniquement grâce aux remontées mécaniques (contrairement à Villard de Lans ou Vaujany par exemple). Ici, toutes les entreprises sont liées au tourisme du ski.

Pour lisser le CA, les remontées mécaniques ouvrent aussi l'été. Cette activité (mi-Juin à mi-Septembre) représente 1,4% du CA. L'hiver représente donc 98,6% de son activité (et ça bouge très peu d'année en année). C'est le CA hiver qui permet de financer les remontées mécaniques l'été dont le retour sur investissement est discutable. Aussi, l'enneigement est stratégique pour la station et la commune toute entière.

Une partie de mon travail est de faire venir les clients locaux (issus en gros du bassin grenoblois) ainsi que la clientèle séjour. Cette dernière est très importante pour l'hébergement, la restauration, les loueurs et autres activités. Aujourd'hui, il y a toujours un risque d'une absence de neige (notamment pour les vacances de Noël, très importantes en termes de CA). Cette clientèle (parisiens, Nord de France, Belges...) a besoin de garanties au risque de la voir aller ailleurs : soleil d'été (Antilles, Vietnam, Thaïlande...) ou d'autres stations avec enneigeurs (en Autriche c'est 80% en moyenne des domaines qui sont couverts par des canons à neige, 100% pour Oslo Winter Park en Norvège). Cette retenue permettrait de garantir une activité l'hiver. Le report de la clientèle séjour sur des destinations lointaines accessibles en avion pour Noël serait un non-sens environnemental et néfaste pour notre économie. Hors la baisse des coûts aériens rend certaines destinations accessibles pour de plus en plus de monde.

Par ailleurs, la retenue permettrait le développement d'une partie de la faune. Je pense notamment au triton alpestre, à la grenouille rousse et au crapaud commun. Pour moi, la retenue est tout à fait compatible avec la faune locale. Il suffit d'aller à la Grenouillère au Recoïn pour voir les grenouilles très satisfaites de cet aménagement. Je regrette que le projet ne mentionne pas de mise en valeur de l'aménagement pour la faune (comme prévoir des zones adaptées pour les têtards et non une simple cuvette profonde de plusieurs mètres). Et c'est parfaitement en adéquation avec notre démarche de responsabilité sociale et environnementale. Chamrousse est la seule station d'Isère à être labélisée Flocon Vert par Mountain Riders.

Cet investissement lourd (la retenue) des Remontées Mécaniques pourrait d'ailleurs être profitable pour l'été. Hors, on peut lire :

**« 3.3. AMENAGEMENTS CONNEXES**

**Le projet ne prévoit pas d'autres usages de l'eau que celui nécessaire à la fabrication de neige en saison hivernale. Tous parcours sur le lac gelé (Piétons, skis, raquettes...) ainsi que toute baignade ou activité nautique sera interdite toute l'année »**

C'est bien dommage. A l'Alpe du Grand Serre, la retenue est utilisée l'été pour la baignade :



Ca permettrait de mieux rentabiliser l'investissement en rendant la station plus attractive l'été.

Une réflexion immédiate sur une utilisation été de la retenue en période estivale aurait permis de réfléchir aux différentes possibilités tout en préservant la compatibilité avec la faune et le but initial de la retenue (avoir de l'eau pour les enneigeurs en début de saison).

Pour conclure :

- Je tiens à souligner l'importance vitale de disposer d'une retenue pour la pérennité de l'activité hiver (surtout début de saison, c'est-à-dire pour les vacances de Noël)

140-C 212

- Je regrette qu'il n'y ai pas eu de réflexion avancée sur la mise en valeur de la retenue pour la faune
- Je regrette l'absence de réflexion sur une utilisation été de la retenue d'eau créée

Merci.

Bonne journée.

Cordialement,

**Sylvain Darcillon**

Chargé de webmarketing & CRM

Office de Tourisme de Chamrousse / Régie des Remontées Mécaniques

07 84 92 37 64

[webmarketing@chamrousse.com](mailto:webmarketing@chamrousse.com)

[www.chamrousse.com](http://www.chamrousse.com)

Retrouvez Chamrousse sur les réseaux sociaux :



Chamrousse, station labellisée Flocon Vert et Famille Plus



**P** Protégeons nos ressources ! N'imprimez ce courriel que si nécessaire. Before printing, have a thought for our environment

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont confidentiels et susceptibles de contenir des informations couvertes par le secret professionnel. Ce message est établi à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Tout message électronique étant susceptible d'altération, l'Office de Tourisme de Chamrousse décline toute responsabilité si ce dernier a été altéré, déformé ou falsifié.

This message and any attachments (hereafter the "message") are confidential. They are intended solely for the addressees, and may contain information subject to professional secrecy. Any unauthorized use or distribution is prohibited. E-mails may be altered. The tourist Office shall therefore not be liable for any alteration, change or falsification of this message.